



**Récépissé N "00002 Portant déclaration d'une association dénommée :**  
**« Forum Panafricain de la Jeunesse Associative »**

Par le présent document, Ahmadou Ould Abdallah, Ministre de l'intérieur et de la Décentralisation délivre, aux personnes désignées ci-après, le récépissé de déclaration de [l']association dénommée déclarée ci-dessus.

Cette association est régie par [la loi n° 64.098 du 09 juin 1964 et ses textes modificatifs notamment des lois n°73.007 du 23 janvier 1973 et 73.157 du 2juillet'1973.

Les services compétents du Ministère ont reçu les pièces suivantes :

- Demande de reconnaissance en date du 25/12/2017
- Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25/12/2017
- Statut de l'Association
- Règlement intérieur de [l']Association

Lettre du Ministère concerné : **Ministère de la culture, de la jeunesse des sports et des relations avec le parlement** n "0002 en date du 25/12/2017

Les responsables de l'Association sont tenus de donner à ta déclaration, objet du présent récépissé, ta publicité exigée par les lois et règlements en vigueur, et en particulier, ils feront procéder à son insertion au journal officiel conformément aux dispositions de l'article 12 de [la Loi 64.098 du 9 juin 1964 régissant les Associations.

Toute modification apportée aux statuts de [l']association, tout changement intervenu au niveau de son administration ou de sa direction devront être déclarés dans un délai de 3 mois au Ministère de l'intérieur conformément aux dispositions de [l']article 14 de La Loi 64.098 du 9 juin 1964 régissant les Associations.

Buts de l'association : Cultures

**Siège : EIMINA-NOUAKCHOTT SUD**

Composition du Bureau Exécutif  
Président: GANGUE SADA MAMADOU  
Secrétaire Général: CHIEKH KELLY  
Trésorier: MAIMOUNA BA

**Le Ministre**

Traduction conforme  
(DGAPLP)

Le Directeur Général Adjoint

